

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 137 (2016)
Heft: 7

Rubrik: Apisuisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Analyses du miel pour apiculteur-trice labellisé-e à prix préférentiels dans le cadre de la campagne OQuaDu de la Confédération

Profitez de ces offres attrayantes et faites analyser votre miel maintenant!

Indépendamment du choix de l'analyse, ces résultats vous apporteront une garantie, une preuve supplémentaire d'un miel labellisé. Les instituts sélectionnés par nos soins sont spécialisés dans les analyses de miel et fournissent des évaluations de grande qualité.

	BIP Biologisches Institut für Pollenanalyse, Kehrsatz (Berne)	CETAM Centre d'études techniques apicoles de Moselle Guénange/ France
Qu'est-ce qui est analysé ?	Analyse pollinique, y compris analyse sensorielle, teneur en eau, conductibilité	Analyse pollinique qualitative, teneur en eau, HMF, coloration, conductivité électrique
Utilité	Déterminer le pollen que contient le miel. Ce qui permet par ex. de désigner une sorte de miel avec précision. Evaluation récapitulative à la fin du rapport.	Déterminer le pollen que contient le miel. Ce qui permet p. ex. de désigner une sorte de miel avec précision.
Langue du rapport	Français ou allemand	Français
Prix spécial pour apiculteurs labellisés	Fr. 116.–	Fr. 42.–

Les apiculteurs labellisés sont priés d'envoyer un échantillon de miel d'au moins 200 grammes, accompagné du formulaire de commande adéquat à Sonia Burri-Schmassmann, CP 20, 2805 Soyhières. Ledit formulaire peut être téléchargé directement sur Internet à l'adresse suivante : www.swisshoney.ch/analysemiel. Les échantillons envoyés directement aux instituts ne bénéficient pas de l'aide financière.

Souhaitez-vous devenir apiculteur-trice labellisé-e ?

Le premier contrôle d'exploitation est gratuit. Celui-ci est financé via le programme OQuaDu et les associations régionales. Comment adhérer au label apisuisse ? Contactez votre responsable de section ! Les contrôleurs du miel vous conseilleront avec plaisir.

Sonia Burri-Schmassmann, CP 20, 2805 Soyhières



Cours sensoriels pour apiculteur-trice labellisé-e

les 24 septembre et 22 octobre 2016

Chères apicultrices, chers apiculteurs,

La SAR, via son label d'or apisuisse, organise, en partenariat avec la HES de Sion, par M^{me} Rey-Siggen, un cours pour les apiculteurs labellisés. Ce cours, basé sur une période de 4 heures, comprend une initiation sensorielle, des évaluations concernant les qualités et les défauts des miels et la chimie du miel.

Les cours se déroulent de 10 h à 15 h 30 avec une pause de midi. Le repas de midi sera pris sur place, les frais du repas sont à la charge des participants.

Cette formation est proposée à deux endroits, soit :

22 septembre à EVOLOGIA, route de l'Aurore 6, 2053 Cernier.

22 octobre à Postlogistics, Base de distribution, route Jo-Siffert 34, 1762 Givisiez (Chemin de fer à 400 mètres).

45 places sont disponibles par cours. Ce cours est subventionné à 50 % par la Confédération et 50 % par la SAR, compte label d'or.

Les inscriptions sont à envoyer jusqu'au 10 septembre à :

Sonia Burri-Schmassmann, route de Bâle 10, 2805 Soyhières, presidence@abeilles.ch

*Sonia Burri-Schmassmann
Responsable du miel SAR*



Talon d'inscription

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

NP/Localité : _____

Section et fédération : _____

Cochez votre choix:

Repas de Midi : oui non

Cours de : Cernier Givisiez



Assemblée des délégués apisuisse 2016



L'assemblée des délégués d'apisuisse s'est déroulée le 28 mai 2016 à Olten sous la présidence de Bernhard Guhl, conseiller national. Les représentants SAR étaient Jakob Troxler, ancien président d'apisuisse, Kurt Nobs, président de la commission d'élevage d'apisuisse et votre serviteur.

L'assemblée a approuvé tous les sujets usuels comme le procès-verbal de l'assemblée 2015, les comptes 2015 et le rapport des réviseurs. Et cela tant pour apisuisse que pour sa filiale apiservice Sàrl.

Les délégués ont pris connaissance des rapports des commissions s'occupant du Service sanitaire apicole (R. Wyss président, remplacé par Davide Conconi), du miel (Olga Cadosch présidente), de l'élevage (Kurt Nobs président) et du marketing (Claudia Bregy-Eyer présidente).

Suite à la démission de Jakob Troxler et du soussigné comme délégué apisuisse, le comité SAR a présenté les candidatures de Sonia Burri, nouvelle présidente SAR et Mélanie Grandjean, membre du comité SAR.

Pour me remplacer au comité d'apisuisse, l'assemblée a élu Mélanie Grandjean. Félicitations à nos deux représentantes qui s'engagent dans des missions prenantes mais combien importantes pour notre apiculture.

Les activités et responsabilités des différentes entités que sont apisuisse, apiservice, VDRB, SAR, STA ne sont pas toujours cohérentes, optimales et/ou bien comprises. Par exemple : qui répond aux procédures de consultation initiées par la Confédération ? apisuisse, apiservice, chaque organisation régionale ? Pour clarifier ce cas comme tant d'autres, l'assemblée des délégués a décidé à l'unanimité de créer un groupe de travail pour développer une nouvelle structure et proposer des statuts adaptés ; il est composé de R. Wyss (VDRB, président), S. Burri (présidente SAR), M. Grandjean (SAR), C. Bregy (VDRB), A. Ebener (apiservice), B. Guhl (président apisuisse), D. Conconi (président STA) et M. Meinherz (VDRB).

Philippe Treyvaud

apiservice – Centre de recherches apicoles Institut pour la santé des abeilles

Journée portes ouvertes à Liebefeld (Berne)

Le Service sanitaire apicole, le Centre de recherches apicoles et l'Institut pour la santé des abeilles de l'université de Berne vous invitent cordialement à partager une journée en commun à l'occasion de la journée portes ouvertes le **24 juin 2017** (de 9 à 16 heures). Découvrez les connaissances les plus récentes sur les abeilles et l'apiculture, participez à des ateliers pratiques, écoutez des exposés sur différents thèmes et apprenez à connaître personnellement nos spécialistes ès abeilles et apiculture. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir. Veuillez s.v.p. réserver aujourd'hui déjà cette date importante. Nous publierons des informations détaillées à une date ultérieure dans la Revue suisse d'apiculture.

Déroulement d'un contrôle de production primaire (PPr)

Robert Lerch, apiservice/SSA (robert.lerch@apiservice.ch)

Les premiers contrôles de production primaire ont été effectués. Nous avons accompagné l'inspecteur des ruchers Marcel Strub lors de sa visite chez l'apicultrice Michèle Kiechler.

Le délai transitoire pour l'introduction des contrôles de production primaire des abeilles échoit au 31 décembre 2016. Ces contrôles concernent toutes les personnes qui vendent ou offrent des aliments non modifiés provenant directement d'animaux. Cette nouvelle législation s'applique par conséquent aussi à tous nos produits apicoles. Le temps imparti jusqu'à la fin de l'année permet aux cantons de se préparer à la nouvelle tâche et d'effectuer les premiers contrôles. A compter du 1^{er} janvier 2017, toutes les apicultrices et tous les apiculteurs seront systématiquement contrôlé(e)s par le service vétérinaire cantonal à intervalles prédéfinis.

Les domaines suivants seront examinés dans le cadre d'un contrôle :

Domaine	Référence	Respect des prescriptions légales concernant
1. Hygiène (PPr)	Propreté	La récolte, l'extraction, le stockage du miel L'entreposage des cadres à miel
2. Médicaments vétér. (MédV)	Journal des traitements	Quand, quel médicament, durée d'utilisation, stockage
3. Santé animale (SA)	Fiche de contrôle	Santé des abeilles Aucun danger d'épidémie n'émane du rucher Le varroa est combattu L'apiculteur sait identifier et différencier les loques européenne et américaine
4. Trafic des animaux (TA)	Registre des effectifs	Le rucher est enregistré Tous les départs et introductions d'abeilles du/dans le rucher sont notés

Déroulement du contrôle

Nous accompagnons aujourd'hui l'inspecteur des ruchers Marcel Strub, assistant officiel PPr diplômé, durant son inspection du rucher de Michèle Kiechler à Rickenbach. Cette dernière est apicultrice labellisée et très active au sein de sa section. En tant que contrôleur du miel, elle attache une très grande importance à la préservation des très précieux composants du miel. Avec un collègue apiculteur, elle exploite 10 colonies dans son rucher.

Avant de partir, Marcel Strub prépare tout ce qu'il faut pour le contrôle. Il s'assure d'être en possession de toutes les informations nécessaires sur le rucher à contrôler et d'avoir empaqueté tous les outils et formulaires indispensables.

Après l'accueil sympathique, Marcel Strub commence à contrôler le rucher. Afin de vérifier la santé des abeilles, il sélectionne avec un œil exercé une petite colonie ainsi qu'une colonie forte qu'il examine de près avec l'apicultrice. Commence alors une intéressante discussion entre experts.



Marcel Strub choisit des colonies par échantillonnage.



Dans les colonies, il trouve du couvain sain et le cadre à mâles que l'apicultrice a inséré dans la colonie pour lutter contre le varroa. Elle pratique la découpe du couvain de mâles afin de contrecarrer la pointe d'infestation de varroa au printemps. Madame Kiechler a saisi les autres données relatives à la lutte contre le varroa et de nombreuses autres informations importantes pour les abeilles dans l'agenda apicole.

Le rucher est propre et aménagé de façon fonctionnelle. Les colonies donnent l'impression d'être en bonne santé et l'apicultrice connaît les symptômes des maladies des abeilles à déclaration obligatoire.

Durant tout le contrôle, l'activité des abeilles est intense devant les ruches. Elles rapportent le nectar tant apprécié et le stockent en grande quantité dans les cadres à miel.

En ce qui concerne le diagnostic varroa, Michèle Kiechler, qui travaille avec des ruches suisses, a fait réaliser une tôle perforée par un ami métallurgiste, tôle sous laquelle elle peut glisser une feuille de plastique. Elle note la chute de varroas à l'intérieur de la porte de la ruche. Le prochain contrôle aura lieu fin mai.

Miel frais – le meilleur de la nature.





Diagnostic varroa avec tôle perforée et feuille de plastique.



La chute de varroas est systématiquement recensée et notée dans chaque colonie.



Fond de ruche bien nettoyé par les abeilles.

Un point très important pour toutes les apicultrices et tous les apiculteurs est le registre des effectifs. Doivent être notés sur ce document tous les départs et introductions d'abeilles du/ dans le rucher. En cas d'épidémie, ces informations contribuent à localiser les éventuelles colonies infestées et à éviter ainsi une plus grande propagation. Ces informations se trouvent également dans la ruche.

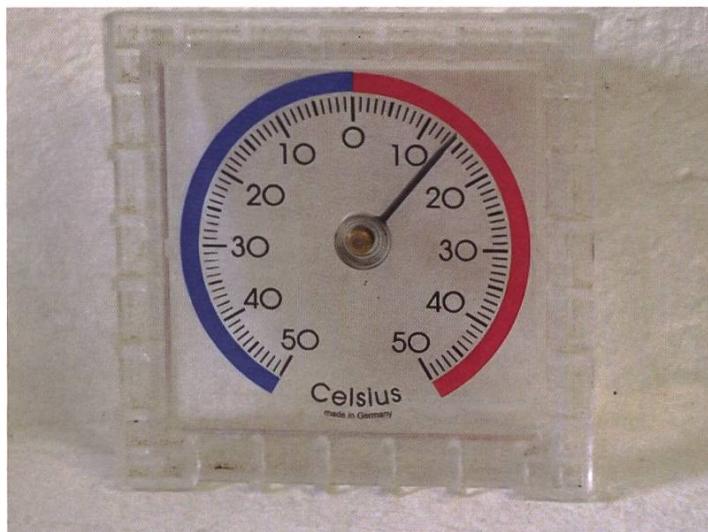
Ce faisant, les points 2 à 3 concernant la ruche ont pu être satisfait lors de ce contrôle. Pour le point 1 restant, l'hygiène, nous avons suivi le chemin de la transformation du miel, de la ruche au dépôt de miel.



L'apicultrice peut extraire son miel dans la salle de traite inoccupée de la ferme voisine appartenant à un collègue apiculteur. Les principales exigences relatives à ce local d'extraction sont remplies : il est propre, exempt de poussière ainsi qu'hermétique aux abeilles. Et de l'eau potable est à disposition pour le nettoyage des ustensiles d'extraction.

Local d'extraction et extracteur parfaitement propres.

Madame Kiechler nous montre ensuite comment elle conditionne et entrepose le miel. A ce sujet, les points importants sont des récipients alimentaires conformes et un lieu de stockage approprié pour le miel. L'apicultrice remplit les bocaux de miel directement après l'écumage. Etant donné que le miel ne se liquéfie pas, les enzymes de l'aliment ne sont pas détruits. La température du local de stockage est idéale car elle ne dépasse pas 15°C. Un miel stocké à une température trop élevée (c.-à-d. plus de 15°C) engendre l'accélération de la formation du produit de déshydratation du sucre HMF (hydroxyméthylfurfural), lequel produit n'est présent qu'en petite quantité dans un miel de qualité. Après récolte, la valeur est de moins de 3 mg/kg et ne devrait pas dépasser 40 mg/kg selon la législation en vigueur (voir encadré).



Température optimale du dépôt de miel : jamais plus de 15°C.

Quand la température d'entreposage est inférieure à 15°C, la teneur en HMF du miel n'augmente que lentement.

Point important concernant l'entreposage du miel

A 18°C, par exemple, la valeur limite de HMF de 40 mg/kg peut déjà être dépassée 2 ans après la récolte pour du miel de colza. (Source : Sonderbeilage DIB aktuell 1/13)

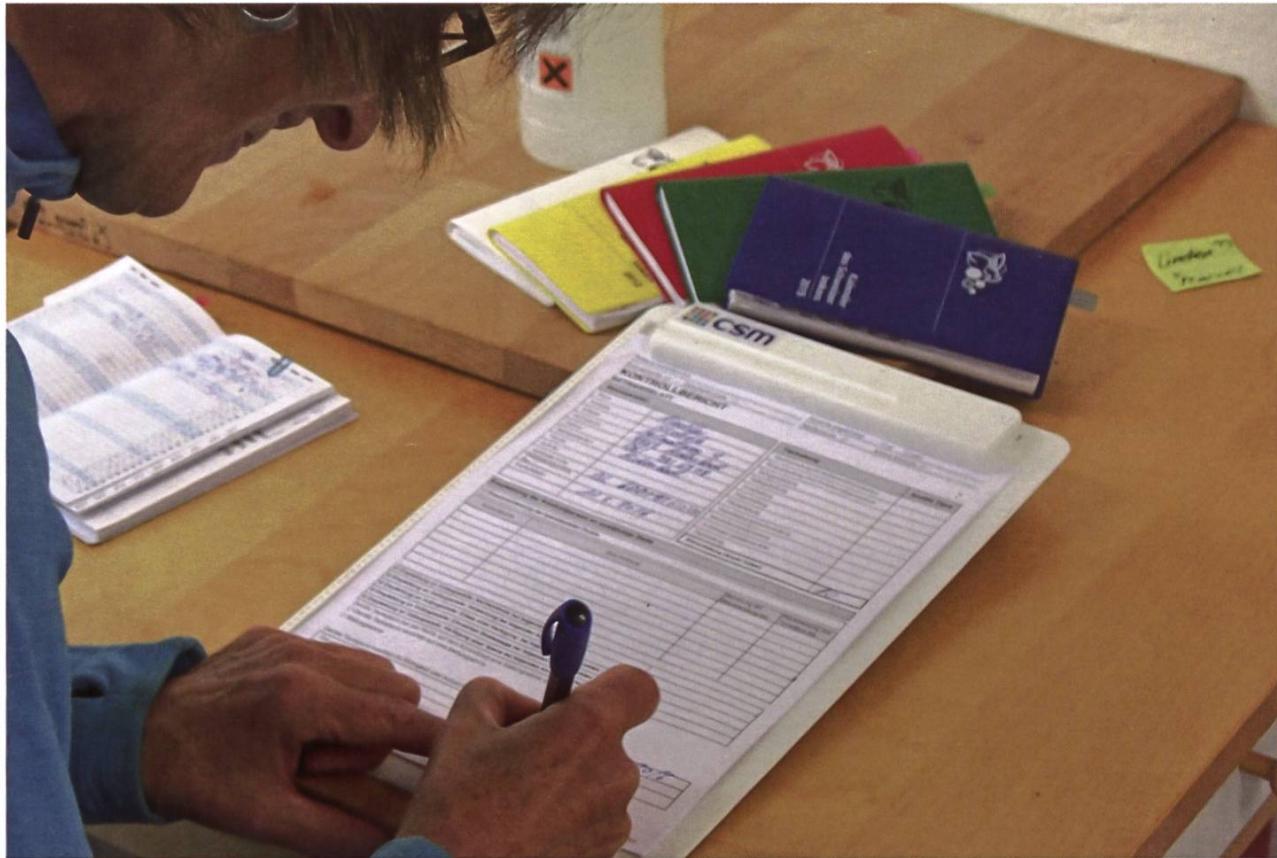


Michèle Kiechler vend généralement son miel juste après la mise en pots. Raison pour laquelle, au moment du contrôle, l'armoire de stockage du miel était vide – à l'exception des échantillons témoins.

Madame Kiechler traite ses abeilles selon le concept antivarroa du SSA (réf. : www.apiservice.ch/varroaF). Elle n'a pas de gros stocks de produits vétérinaires et les achète à chaque saison. L'armoire de produits vétérinaires est propre et bien rangée. Les médicaments entreposés sont hors de portée des enfants.

Au terme de l'inspection, j'ai demandé à Michèle Kiechler comment elle avait vécu le contrôle de production primaire.

Armoire de stockage du miel.



Signature du rapport de contrôle.

Michèle Kiechler : j'ai été contrôlée pour la première fois selon les règles du contrôle de production primaire. Durant cette inspection, j'ai constaté qu'en tant qu'apicultrice labellisée j'y étais parfaitement préparée. J'ai donc été ravie que ce contrôle me confirme que je suis sur la bonne voie. Mes efforts relatifs à la santé des abeilles, à la propreté en matière d'obtention et de transformation du miel sont récompensés. Je suis fière de mon produit et me réjouis de pouvoir passer de nombreuses heures enthousiasmantes auprès de mes abeilles.

Un grand merci à Michèle Kiechler et à Marcel Strub pour leur franchise et leur engagement en faveur des abeilles.

Publicité

Offrez-vous des outils de qualité :

- tout en acier inoxydable, efficace et solide
- résistant aux traitements aux acides
- également pour ruches DB

Bandes porte-cadres*, dès Fr. 2.40

**Liteaux pour planchettes
de couverture, dès Fr. –.50**

**Clous ou vis inox pour porte-cadres
et liteaux**

Nourrisseurs LEUENBERGER

Entrées de ruches WYNA-DELUXE

Grilles Anti-Varroa* 29,7 x 50 x 0,9 cm

*dimensions sur demande

JOHO & PARTNER

5722 Gränichen

Tél./Fax 062 842 11 77

Réponse en français 079 260 16 67

www.varroa.ch

Traitements estivaux antivarroa

Jürg Glanzmann, Service sanitaire apicole SSA/apiservice
juerg.glanzmann@apiservice.ch

Connaissez-vous la charge en acariens dans toutes vos colonies ?

Nous entendons souvent des apicultrices et apiculteurs dire qu'elles/ils ont tout fait comme il se doit et que malgré cela, ils ont perdu des colonies. Que s'est-il passé ? Où pourrait-il y avoir des sources d'erreur ?

A fin mars, début avril, le Service sanitaire apicole a de nouveau reçu plusieurs échantillons d'abeilles soupçonnées d'être infestées, très vraisemblablement par le varroa. Si une colonie est retrouvée morte en automne ou au printemps, c'est généralement le varroa, respectivement un traitement insuffisant qui en est la cause. L'expérience montre qu'en cas de forte charge en acariens, une colonie d'abeilles ne peut plus être sauvée que par un traitement d'urgence. En clair, cela signifie qu'il faut retirer entièrement le couvain operculé des colonies infestées.



Support protégé par une grille. (Photo © apiservice)

Que faire maintenant ?

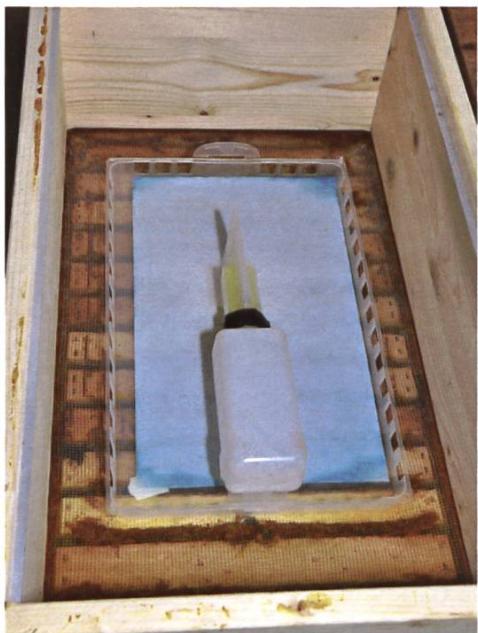
Pour appliquer la stratégie idoine, il est absolument indispensable de recenser la chute de varroas dans chaque colonie. Selon le rucher et la colonie, il y a d'ores et déjà surabondance d'acariens dans certaines colonies.

Même s'il existe plusieurs possibilités pour estimer l'infestation, le comptage de la chute naturelle des varroas au moyen d'un support protégé par une grille est une très bonne méthode.



Analyse d'un support. (Photo © apiservice)

Suivant le résultat, vous pouvez déterminer à l'aide du tableau ce qu'il faut faire. Dans le meilleur des cas, le traitement estival peut être effectué sur toutes les colonies à fin juillet, après la dernière récolte de miel. L'expérience montre que si vous avez 10 colonies, une à deux d'entre elles ont un problème de varroa. Des colonies avec beaucoup d'acariens ne peuvent plus être traitées que par un traitement d'urgence. <http://www.apiservice.ch/varroaF>.



Diffuseur Nassenheider Pro dans une ruche divisible. (Photo © apiservice)

Quel traitement estival le Service sanitaire apicole recommande-t-il ?

Selon l'article intitulé « Le dilemme du diffuseur à l'acide formique enfin résolu ? » publié dans l'édition de juin de la Revue suisse d'apiculture, il n'y a que de minimes différences en matière d'efficacité. Toutefois, en y regardant de plus près, on se rend compte que le Liebig et le Nassenheider Pro sont plus efficaces en moyenne. La raison en est certainement que la quantité diffusée peut être réglée avec précision par l'ajustement de la taille du buvard et aisément vérifiée par l'indication. Le Service sanitaire apicole recommande par conséquent ces deux diffuseurs. Néanmoins, si vous avez fait de bonnes expériences avec d'autres diffuseurs usuels ou le MAQS et ainsi réussi à diminuer les pertes hivernales, il n'est pas indispensable de changer de diffuseur.

Peut-on traiter souvent ?

Selon le concept varroa, nous recommandons d'effectuer deux traitements estivaux et un traitement hivernal. Chaque traitement antivarroa est synonyme de stress pour nos abeilles, et ce quelle que soit la méthode choisie. Les mesures visant à lutter contre le varroa ne sont pas des sinécures pour la colonie ; *par conséquent, n'effectuez que le nombre de traitements véritablement nécessaires.*

**Le contrôle régulier d'infestation d'acariens
est le meilleur garant pour
effectuer ce qui convient au moment opportun !**

Le traitement d'urgence s'impose lors d'une forte infestation d'acariens.

	Chute naturelle d'acariens par jour	Méthode du sucre en poudre Nombre d'acariens par échantillon de 50 g
Traitement estival (à effectuer si possible en juillet)	Jusqu'à 10 acariens	Jusqu'à 25 acariens
Effectuer immédiatement le traitement d'urgence	Plus de 10 acariens	Plus de 25 acariens

Le Service sanitaire apicole répond volontiers à vos questions au sujet du traitement estival ou à d'autres sujets relevant de la santé des abeilles. N'hésitez pas à nous contacter du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h 30 (0800 274 274 ou info@apiservice.ch). Nous nous réjouissons de vos questions.